EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **28 septembre 2012 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt huit septembre deux mille douze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 21 septembre 2012, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Olivier BIANCHI, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Guy BALLET, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Odile SAUGUES, Marie SAVRE, Eric SEVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jacqueline CHAPON à Alain MARTINET, Odile VIGNAL à Yves REVERSEAU, Pascal GENET à Isabelle LAVEST, Patricia AUCOUTURIER à Cyril CINEUX, Michel FANGET à Christine PERRET**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

Monsieur Bernard DANTAL donne pouvoir à Monsieur Jacques LANOIR et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Monsieur Louis VIRGOULAY donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance avant le vote de la question n°2.
Madame Odile SAUGUES quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Christine DULAC-ROUGERIE donne pouvoir à Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA et quitte la séance avant le vote de la question n°3.
Madame Danièle GUILLAUME quitte la séance avant le vote de la question n°5.
Monsieur Christophe BERTUCAT donne pouvoir à Monsieur Jérôme GODARD et quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Danielle AUROI quitte la séance avant le vote des vœux.
Madame Chantal MERCIER-COURTY quitte la séance avant le vote du vœu relatif aux liaisons ferroviaires.
Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET à partir de la question n°7.
Mesdames et Messieurs Nicole BARBIN, Cyril CINEUX, Jean-Michel DUCLOS, Jacques LANOIR, Alain LAFFONT, Corinne NAJIM, Bruno SLAMA quittent la séance avant le vote de la question n°7 (fin de validité des pouvoirs de Madame Patricia AUCOUTURIER et Monsieur Bernard DANTAL).
Madame Marie SAVRE quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°26.
Monsieur Guy BALLET quitte la séance avant le vote avant le vote de la question n°27.

Rapport N° 15

RACHAT DE PARCELLES À L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF - PROJET DE VIGNOBLE SUR LES CÔTES DE CLERMONT-FERRAND - AMÉNAGEMENT RUE AUGER

❶ Dans le cadre du projet de création d'un vignoble dans la zone des Côtes de Clermont-Ferrand, l'Etablissement Public Foncier SMAF a fait l'acquisition pour la Commune des parcelles cadastrées MS n° 10 et 14.

Il vous est proposé de racheter ces biens à l'Etablissement Public Foncier SMAF.

Cette transaction sera réalisée par acte notarié au prix de 7 023 €.

Sur ce montant la Commune a déjà réglé à l'Etablissement Public Foncier SMAF 75,27 € au titre des participations (2012 incluse). Le solde restant dû est de 6 947,73 € auquel s'ajoutent des frais d'actualisation pour 113,29 € dont le calcul a été arrêté au 31 décembre 2012.

❷ Dans le cadre de l'aménagement de la rue Auger et de l'installation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, la Ville envisage de racheter à l'Etablissement Public Foncier SMAF les parcelles cadastrées CH 19 (392 m²) et CH 20 (1 407 m²).

Le prix de cession s'élève à 648 070,36 € auquel s'ajoutent 90 503,86 € de frais d'actualisation soit un total de 738 574,22 €.

La Ville ayant déjà versé les participations nécessaires à l'amortissement de l'acquisition de ces parcelles, la présente vente sera réalisée sans soulte.

Dès la signature de l'acte de revente, l'Etablissement Public Foncier SMAF mettra au profit de la Commune un mandat de remboursement d'un montant de 19, 75 € répartis comme suit :

- en capital pour 17,44 €
- frais d'actualisation pour 2,31 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission :

- d'accepter la vente par l'Etablissement Public Foncier SMAF des parcelles MS n° 10, 14 et CH 19, 20 à la Ville de Clermont-Ferrand,
- d'accepter les modalités de paiement exposées ci-dessus,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette cession.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 3 octobre 2012

Pour le Maire et par délégation
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD